

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 JUIN 2017**

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Excusés/Absents : 03

L'an deux mille dix-sept

Le quatre juin, le Conseil municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE Christophe, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 08 juin 2017

Mme SCAFFINI a été désignée comme secrétaire de séance

Présents : M. COURREGELONGUE, Mme DELRIEU-GILLET, Mme MARTINETTI-BRICE, MM. PIRA, LEBEDINSKY, PAULAY, Mmes RATINAUD, ZOIA, SCAFFINI, M. GILLE, LATASTE, POLETO, TREZEGUET, Mmes PINASSEAU, VALENTI

Pouvoirs : Mme. VAYSSIERE à DELRIEU-GILLET

Excusés/absents : Mme VALENTIN, MM MENIER, JUIN

1. Point PLU : bilan et propositions de la commission urbanisme.

En commission urbanisme, le travail concerne actuellement le règlement du PLU avec le choix des couleurs pour les façades (couleur ton pierre et couleurs claires privilégiées). Pour les toitures, la palette de couleur choisie est celle de la tuile rouge et de ses variantes. Les choix pourront aussi concerner les volets, ferronneries et huisseries. Pour les commerces et équipements publics : les contraintes seront moins fortes, sauf pour des couleurs trop vives.

Prochaine réunion publique : Présentation du zonage définitif : **mardi 19 septembre 2017 à 18h** à Virazeil. Le délai est repoussé car le début de l'enquête publique est décalé.

2. Achat d'une partie du bâtiment « Les Charmilles » pour la nouvelle bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de déplacement de la bibliothèque. Afin de réaliser ce projet il est nécessaire d'acquérir une partie du bien immobilier, située au Bourg Sud 47200 VIRAZEIL appartenant à Monsieur DELMON Michel, société FREMINI. Ce bien, cadastré sous les références AA 112 P lot B et C, d'une superficie de 517 m² (lot B 306 m² et lot C 211 m²), comprend une salle de restauration, jardin et des annexes. Le prix est de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité et désigne Maître Lionel CAUNEGRE, notaire à SEYCHES (47350) pour effectuer les formalités relatives à cet achat pour la commune. M. DELMON a désigné Maître Denis ORIFELLI, notaire à STE BAZEILLE (47180)

3. Choix du Prêt pour la nouvelle bibliothèque.

M. le Maire rappelle le projet « déplacement, la mise aux normes (dont accessibilité) de la bibliothèque/médiathèque à usage principal des scolaires ». Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réalisation des travaux d'investissement de l'année 2017 est de **401 035 €**. Pour équilibrer cette dépense il est nécessaire de contracter un emprunt déjà prévu dans le budget primitif. M. Pascal Pira expose les deux offres : La Caisse d'épargne et La Poste. Le Crédit agricole n'a pas répondu à la mise en concurrence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir l'offre de la Caisse d'épargne dont les principales caractéristiques sont :

- * *Montant* : 1700 000,00 €
- * *Taux fixe* : 0.92 %
- * *Durée* : 12 Ans
- * *Echéances d'amortissement et d'intérêts*: périodicité annuelle
- * *Commission d'engagement* : 250,00 EUR
- * versement des fonds : 05/07/2017.
- * *Mode d'amortissement*: échéances constantes.
- * *Remboursement anticipé*: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du

4. Point Tour de France 2017.

Lundi 12 juin 2017 à 20h30 une réunion a été organisée afin d'informer les commerçants et les associations de Virazeil des mesures de sécurité prises pour la traversée du bourg le mercredi 12 juillet par le Tour de France.

La fermeture de l'axe départemental 933 se fera de 9h00 à 16h00 : aucun véhicule ne pourra circuler ou couper cette voie durant le passage.

La sécurisation de la RD 933 est sous la responsabilité du Département et seuls les carrefours avec les routes adjacentes seront équipés de barrières par les services municipaux (des demandes sont faites auprès des communes voisines). Le cœur du bourg sera sécurisé par la mairie avec la pose de barrières et de cordage qui sera effectuée de façon systématique le long des commerces

Tout **stationnement** le long de l'axe routier 933 pendant cette période est **interdit**

Le comité des fêtes (les VIRAZ') organise une animation sur la place de la mairie avec buvette et restauration, les commerçants s'associent à l'évènement.

La Mairie s'engage à répondre à toutes sollicitations et questions concernant cet évènement national qui est une première pour la commune.

Le département s'engage à nettoyer l'axe routier avant et après le passage du tour.

A proximité du Château de L'ADAPT, les Jeunes Agriculteurs et la FDSEA vont installer une structure en paille représentant un cadran de montre avec quatre produits typiques du terroir. Ils s'organisent avec leur matériel.

5. Déclaration de la Commune en catastrophe naturelle suite aux intempéries de vendredi 02 juin 2017.

Lors de cet épisode orageux, 12 agriculteurs sont concernés par les dégâts en raison de la grêle et du fort ruissellement sur le secteur de Ste Abondance. Pour les récoltes, les dégâts peuvent être pris en compte comme calamités agricoles. Les dégâts concernent de nombreuses cultures avec notamment une parcelle de vigne au lieu-dit « Lafon » complètement hachée par la grêle.

M. le Maire a fait officiellement la demande de classement de l'orage du 02 juin en catastrophe naturelle. Le courrier a été envoyé à la préfecture d'Agen avec copie à la Sous-préfecture Marmande. Un courrier d'information a été envoyé à M. le Président du Conseil Départemental Pierre Camani, à M. Bilirrit et Mme Borderie, Conseillers départementaux.

6. Point sur les rythmes scolaires.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de se positionner sur les Temps d'activités Périscolaires pour, si le Conseil le souhaite, revenir à la semaine de 4 jours au lieu de 4 jours et demi dès septembre 2017. En effet, les communes qui veulent remettre en cause les TAP doivent le demander rapidement.

Selon le décret ministériel, la liberté de choisir les rythmes scolaires est une compétence de la commune associée au conseil d'école.

Mme Delrieu-Gillet fait le bilan du dernier conseil d'école et rappelle que les représentants des parents sont en général satisfaits du rythme actuel. Une large concertation sera organisée avec les parents d'élèves en 2017-2018.

Après débat, le conseil municipal propose à l'unanimité de ne pas changer l'organisation actuelle des rythmes scolaires pour la rentrée de 2017

7. Création d'un poste de catégorie B « animateur » et de catégorie C « adjoint animateur » pour les écoles et les bâtiments communaux.

Mme Delrieu-Gillet expose le constat actuel du personnel titulaire des écoles : il ne reste que Mme Lavaud, suite à la demande de mise en disponibilité de Mme Gazzola en 2016.

La commission administration générale propose la création d'un poste qui aurait aussi un rôle d'encadrement, de gestion de l'équipe et de suivi des salles communales.

Suite aux postes présentés lors du conseil municipal du 17 juin 2017, le poste de titulaire a été affiné (voir emploi du temps).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de commencer le recrutement et d'ouvrir un poste d'animateur (Cat B) et adjoint d'animation (cat C) selon l'agent recruté. Un des 2 postes sera fermé suite au recrutement.

Monsieur le Maire rappelle que ce poste permettra une coordination au niveau des écoles et des salles communales.

Vote adopté à l'unanimité

8. Demande de participation de la commune au projet école et cinéma pour l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une opération nationale Participation « école et cinéma » est réalisée par le Ministère de l'Education nationale et l'école. Cette opération a pour but de former l'enfant spectateur à «école et cinéma», la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine ou contemporaines. L'école maternelle fait la demande de participation à cette opération pour 2017-2018.

Monsieur le Maire précise aux élus que le coût de participation est de 7,50 € par enfant et par an qui correspond aux frais de billetterie et de transport. L'Association des parents d'élèves (L'APE) s'engage à prendre en charge un transport.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

9. Devis pour les travaux du terrain d'entraînement du foot.

Après étude des devis de deux entreprises de travaux d'espaces verts, c'est celui de la société « Estève Paysage » qui a été retenu et qui est présenté au Conseil Municipal pour ré-engazonner le terrain d'entraînement du football.

Le début des travaux est estimé pour le mois de septembre. Montant du devis HT 6990 euros et 8388 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis

10. Travaux en cours.

- Résidence Monplaisir : pour l'accès piéton au logement H, l'escalier sera posé prochainement.
- Bornes de recharge pour véhicules électrique : le marquage au sol est terminé, la borne sera opérationnelle prochainement.
- Voierie : le revêtement de la route donnant sur le terrain de tennis a été refait, ainsi qu'une partie de la VC n°1 à Ste Abondance

11. Questions diverses.

- Label des Villages Fleuris: La visite du jury départemental est fixée au 4 juillet à 16h30
- La Ronde cycliste USEP 2017 à laquelle participe la classe de CM2 de M. CASTAGNET fait un passage à Virazeil le 23 juin à midi. La mairie a fourni le plat chaud cuisiné par les bénévoles du village. La société Georgelin fournit les compotes et l'USEP l'entrée.
- Le mardi 4 juillet : soirée des TAP et cérémonie de remise de récompenses aux CM2, suivi d'un goûter.
- Vendredi 30 juin : élections des délégués titulaires et suppléants pour le vote des Sénatoriales du 24 septembre à 20heures
- L'aménagement de la salle de Meyssan se poursuit.

La séance est levée à 23 heures.